

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2013 A 20 HEURES 30**

<b><u>Etaient présents :</u></b>	Christian TARANTOLA, Maire, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Gilles DEMONDION, Lionnel DESCOURS, Béatrix LETOFFE, Christophe MAURICE, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.
<b><u>Absents excusés :</u></b>	Isabelle ANTOINE, André BONNET, Valérie FESNEAU, Rosine LAVOISIER, Emilie PIERRE.
<b><u>Procurations :</u></b>	André BONNET à Christian TARANTOLA, Rosine LAVOISIER à Maryse CAEL.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Gilles DEMONDION

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'ajouter au point 4 une régularisation concernant la ligne d'investissement pour les tables de la maternelle votée lors du dernier conseil. Cette demande est acceptée par le conseil à l'unanimité.

### **1) Renouvellement concession de captage de source**

Renouvellement de la concession de captage de source et passage d'une conduite d'eau souterraine en forêt communale aux héritiers de la famille de Marc BEGEL.  
La redevance annuelle est fixée à 96,40 €. L'acte administratif sera rédigé par l'Office National des Forêts, les frais afférents à la rédaction de cet acte seront pris en charge par le concessionnaire.  
Cette proposition est adoptée par 10 voix pour et 1 abstention.

### **2) Cantine scolaire : vente de tickets repas**

Depuis la rentrée, les repas sont maintenant confectionnés par OZANAM. Il est nécessaire de procéder au remplacement des anciennes cartes de cantine par des tickets numérotés. Cette modification n'affecte pas le prix du repas qui reste maintenu à 3,10 €.  
Cette proposition est adoptée par 11 voix.  
Monsieur le Maire précise que le choix du conseil municipal a été judicieux par rapport aux informations qui lui parviennent concernant la réforme annoncée dans la gestion des cantines municipales qui nous aurait contraint à réaliser des investissements et à disposer d'un personnel diplômé. Actuellement, le transport des repas est assuré par notre personnel communal, mais la CCVV qui a en charge la compétence du transport des repas pour les écoles réorganise ces circuits de distribution pour intégrer la prise en charge de ce transport.  
La cantine est fréquentée par une quarantaine d'enfants.

### **3) Remboursement sinistres**

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune les chèques suivants :

- chèque de 1537 € pour un remboursement de sinistre concernant les barrières devant la boulangerie
- chèque de 29 € correspondant à un remboursement du CIADE sur nos primes d'assurance

Cette proposition est adoptée par 11 voix.

### **4) Décisions modificatives :**

- achat conteneurs pour cantine scolaire pour un montant de 2157,39 € à affecter au poste 2188. Sur ce poste il subsiste un solde de 1105,83 €, il est donc proposé au conseil municipal de transférer du poste 2315 (aménagements du bourg) la somme de 1051,56 € au poste 2188.
- travaux paratonnerre église pour un montant de 1704,30 € à affecter au poste 21318. Sur ce poste, suite aux délibérations prises lors du dernier conseil, il en ressort qu'il manque la somme de 92,18 € pour l'achat des tables pour la maternelle, il est donc proposé au conseil municipal de transférer la somme de 1796,48 € du poste 2315 (aménagements du bourg) au poste 21318.

Ces propositions sont adoptées par 11 voix.

### **5) Service civique : autorisation de recruter des volontaires**

Avant d'aborder cet ordre du jour, Monsieur le Maire revient sur la décision prise par le conseil municipal d'appliquer dès cette année, la loi concernant la réforme des rythmes scolaires, et pour laquelle il y a un retour globalement positif. Actuellement sur les 100 élèves (maternelle et primaire) présents à l'école, 80

enfants sont inscrits aux ateliers proposés gratuitement (24 à la sieste et 56 aux ateliers). Monsieur le Maire remercie également le conseil municipal d'avoir autorisé l'OMSCL à embaucher une personne (Marie-Christine MICHEL) qui coordonne et anime avec l'ensemble du personnel communal les différents ateliers proposés dans le cadre de cette réforme.

Depuis la rentrée, notre commune a pu mettre en place grâce à cette embauche, un nouveau service certes payant (3 euros) qui est le mercredi après-midi récréatif. A ce jour, une douzaine d'enfants sont inscrits et pour rappel les bons CAF sont acceptés.

Pour faire face à un éventuel besoin en personnel pour animer les ateliers et les mercredis récréatifs, Monsieur le Maire propose de recourir à des volontaires en SERVICE CIVIQUE qui est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans. Le contrat de travail porte sur 24 heures par semaine et le salaire est pris en charge en très grande partie par l'état. Pour bénéficier de ce système, il est nécessaire de prendre une délibération pour obtenir l'agrément délivré par le Préfet de Région qui mentionnera le nombre de volontaires que nous sommes autorisés à accueillir mais cela n'induit pas le recours à ce type d'embauche immédiatement.

Cette proposition est adoptée par 10 voix pour et 1 voix contre.

#### **6) EPFL : délibération sur la mise à disposition du site de Lana**

L'EPFL nous propose de mettre à notre disposition, via une convention, la totalité de l'usine pour éviter que nous soyons obligés de le solliciter lors des différentes manifestations organisées sur le site. Monsieur le Maire précise que la mise à disposition de l'usine n'affectera pas notre prime d'assurance qui couvre déjà ce site.

Cette proposition est adoptée par 11 voix.

#### **7) Demande de subvention pour «spectacle en famille»**

La Ligue de l'Enseignement des Vosges qui a en charge l'organisation des Spectacles en Famille sur le département nous sollicite pour une subvention de 300 €. Notre commune a déjà profité de nombreuses reprises de ce spectacle de très bonne qualité.

Cette proposition est adoptée par 11 voix. Cette subvention sera prise sur le poste 6574.

#### **8) Demande de subvention pour «association des familles de Lépages sur Vologne»**

L'association des familles de Lépages sur Vologne nous sollicite pour une subvention de 50 € pour la colonie organisée du 1er août au 16 août 2013 à Saugues et dont un enfant qui réside à Docelles a pu profiter.

Cette proposition est adoptée par 11 voix. Cette subvention sera prise sur le poste 6574.

#### **9) Informations diverses**

- Le Conseil Général nous attribuera une subvention de 700 € pour le remplacement de la chaudière de la crèche.
- Le Conseil Général a attribué une subvention de 200.000 € à l'EPFL pour les travaux de réhabilitation du site de Lana.
- Remerciement à Jean-Marie LALANDRE, notre conseiller régional qui est intervenu pour nous permettre de percevoir les 17 000 € qui nous restait à obtenir de la subvention accordée par le Conseil Régional et surtout le FEDER pour la salle multi-activités que nous réclamions depuis 4 ans.
- Une réunion avec l'EPFL et la maîtrise d'œuvre est programmée le 4 octobre.
- Lettre du député et conseiller régional Christian FRANQUEVILLE qui est intervenu avec succès auprès du ministre qui n'envisage pas actuellement la fermeture de la perception.
- Le Syndicat Mixte du pays d'Epinal Cœur de Vosges organise une journée vélo le 28 septembre à Docelles pour les enfants de 6 à 11 ans. Les inscriptions sont à faire auprès de l'office de tourisme de Bruyères. Une réunion préparatoire aura lieu le 16 septembre à 18 heures à Docelles.
- Le Conseil Général a mis en place à destination des communes, avec la participation du CAUE, une agence technique départementale pour palier l'arrêt de l'appui technique qui était apporté par la DDT.
- Le Syndicat Mixte des Déchets va mettre en place sur notre commune un conteneur pour la récupération des textiles.
- Les travaux de la route du Boulay devraient commencer avant la fin de l'année
- Un rallye de vieilles voitures traversera notre commune le 19 octobre entre 15h10 et 16h10.
- Le rallye Alsace Vosges qui devait passer sur nos routes, est annulé.
- Remerciements :
  - Etablissement Français du Sang pour l'emplacement mis à leur disposition.
  - Secours catholique et Club des Fils d'Argent pour la subvention allouée.

Fin du conseil à 22 h.